

**CONDITIONS DEFINITIVES  
CONCERNANT DES CERTIFICATS SUR INDICE**

En date du 2 avril 2008

**Emission de 1 Tranche (2A) de Certificats référencés sur Indice  
S-BOX BNP Paribas Water Price Return Index (« BNPIWAPR Index »)  
émise par**

**BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.**  
*(en qualité d'Emetteur)*

**inconditionnellement et irrévocablement garantis par**



*(en qualité de Garant)*

Les Certificats ont fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché de Euronext Paris

**AVERTISSEMENT DE L'EMETTEUR**

*Les Certificats présentés dans les Conditions Définitives s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés et négociés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Un tel investissement, par son caractère spéculatif, implique un risque élevé et il peut en résulter pour le Porteur la perte partielle ou totale de son investissement.*

*Les Certificats à Maturité Ouverte sont des Certificats à durée indéterminée. Ce type de Certificat peut être remboursé à la discrétion de l'Emetteur. Ces Certificats comportent un risque supplémentaire pour les investisseurs par rapport à des certificats à durée déterminée dans la mesure où les investisseurs ne peuvent pas prévoir la date à laquelle un Certificat à Maturité Ouverte arrivera à échéance.*

*Le Montant de Règlement à maturité peut être inférieur au Prix d'Acquisition du Certificat.*

**DISPONIBILITE DES DOCUMENTS**

*Les termes commençant par une majuscule utilisés et non définis dans les présentes ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base n°07-0356 en date du 12 octobre 2007, le Supplément n°08-0013 en date du 18 janvier 2008 et le Supplément n°08-042 en date du 5 mars 2008 (ensemble, le "Prospectus de Base"). Le présent document constitue les "Conditions Définitives" des Certificats décrits ci-dessous et doit être lu avec le Prospectus de Base.*

*Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF"), dont l'adresse est <http://www.amf-france.org> et sur le site Internet Certificats de BNP Paribas dont l'adresse est <http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr> ou tout autre site Internet de l'Emetteur qui viendrait à lui succéder.*

**Dispositions Générales**

- |   |  |
|---|--|
| 1. Autorisation   | L'émission des Certificats a été autorisée par une résolution du conseil d'administration de l'Emetteur adoptée le 7 mai 2007.   |
| 2. Nombre de Certificats  | 300 000 Certificats.   |
| 3. (a) Tranches de Certificats  | 1 Tranche (2A).  |
| (b) Préciser si les Certificats doivent être consolidés et former une seule tranche, assimilables aux Certificats d'une tranche existante | Non Applicable.  |
| 4. Type de Certificats  | - Certificats « 100% » sur Indice : le Certificat réplique l'évolution de l'Indice aux frais de gestion près.<br><br>- Certificats à Maturité Ouverte.<br><br><b>(« Certificat 100% à Maturité Ouverte »).</b>   |
| 5. Date d'émission des Certificats  | 4 avril 2008   |
| 6. Prix d'Emission (par Certificat)   | EUR 81.76  |
| 7. Forme des Certificats  | Les Certificats sont émis au porteur. La propriété des Certificats sera établie par une inscription en compte, conformément à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier.   |
| 8. Sous-jacent  | Nom de l'Indice : S-BOX BNP Paribas Water Price Return Index ("Water" ou "l'Indice").<br><br>Reuters ric: .BNPIWAPR<br><br>Bloomberg: BNPIWAPR<br><br>Site internet: <a href="http://www.boerse-stuttgart.de">http://www.boerse-stuttgart.de</a><br><br><i>Voir « Informations relatives à l'Indice » en fin de ce document.</i> |
| 9. Promoteur / Marché Lié   | Promoteur : S-Box.<br><br>Il n'existe pas de Marché Lié pour cet Indice.   |
| 10. Parité  | Un Certificat pour un Indice.  |
| 11. Niveau initial du sous-jacent   | 81.76 (le 27 mars 2008).   |
| 12. Certificat à Maturité Ouverte   | Oui.   |
| 13. Date d'Evaluation   | Les Certificats étant à Maturité Ouverte, la Date d'Evaluation sera déterminée par l'Emetteur et notifiée aux Porteurs conformément à la Condition 17 du Prospectus de Base et publié par Euronext Paris au plus tard 10 Jours Ouvrés avant la Date d'Evaluation.  |
| 14. Heure(s) d'Evaluation   | Non Applicable.  |
| 15. Cas d'Echéance Anticipée Automatique  | Non Applicable.  |

- |   |  |
|---|--|
| <b>16.</b> Cas d'Echéance Anticipée Volontaire  | Applicable.<br>L'Emetteur pourra procéder au remboursement anticipé de la totalité des Certificats à la Date de Règlement.<br><i>Voir §13 et §21</i> |
| <b>17.</b> Si le calcul de la moyenne s'applique dans la détermination du niveau du sous-jacent en cas de Dérèglement du Marché, préciser le mode de calcul de la moyenne | Non Applicable.  |
| <b>18.</b> Centre(s) financier(s) supplémentaire(s) pour les besoins de la définition de Jour Ouvré   | Non Applicable.  |
| <b>19.</b> Autres définitions   | Non Applicable.  |
| <b>20.</b> Tableau  | Non Applicable.  |

### Règlement

- |   |   |
|---|---|
| <b>21.</b> Date de Règlement              | 5 Jours Ouvrés après la Date d'Evaluation.          |
| <b>22.</b> Niveau(x) de Référence         | Non Applicable.                                     |
| <b>23.</b> Modalités de Règlement         | Règlement en Espèces.                               |
| <b>24.</b> Calcul du Montant de Règlement | Le Porteur recevra un Montant de Règlement égal à : |

$$\text{Valeur}_t = \text{Valeur}_{t-1} \times \left( 1 - \text{AF} \times \frac{\text{Act}_{t-1;t}}{360} \right) \times \left( \frac{\text{Index}_t}{\text{Index}_{t-1}} \right) + \sum_{i=1}^t 90\% \frac{\text{Div}_i}{T_i}$$

Où :

**Valeur<sub>t-1</sub>** : Valeur du Certificat à la clôture le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation (avec « t=0 », signifie la date d'émission des Certificats - voir §5).

**AF** : Commission de Gestion = 0.50%. Cette commission sera prélevée quotidiennement.

**Act<sub>t-1,t</sub>** : Nombre de jour calendaire entre le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation (inclus) et la Date d'Evaluation (date non incluse).

**Index<sub>t</sub>** : Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation.

**Index<sub>t-1</sub>** : Cours de clôture de l'Indice le Jour de Bourse précédent la Date d'Evaluation.

$\sum_{i=1}^t 90\% \frac{\text{DIV}_i}{T_i}$  : Montant en points d'indices représentant le dividende (avant toutes taxes, sans retenues à la source et crédit d'impôt), effectivement versé par les composants de l'Indice (Action<sub>i</sub>) entre t-1 et t.

- |  |   |
|--|---|
| 25. Devise de Règlement pour le paiement de tout montant   | Euro (« EUR »).   |
| 26. Taux de Change et Taux de Change de Substitution pour la conversion, si nécessaire, de tout prix, cours ou de tout autre montant dans la Devise de Règlement concernée, et détails de la détermination de ces taux | Non Applicable.   |
| 27. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call :  | Non Applicable.   |
| 28. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put :   | Non Applicable.   |
| 29. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Call à Fenêtre d'Activation :   | Non Applicable.   |
| 30. Modalités supplémentaires pour les Certificats Turbo Put à Fenêtre d'Activation :  | Non Applicable.   |
| 31. Modalités supplémentaires pour le calcul du Montant de Règlement :   | Non Applicable.   |
| 32. Autres dispositions :  | Applicable.   |
| (a) Coupon   | Chaque Année <sub>y</sub> , un Coupon sera calculé à la Date de Constatation et payé, s'il est positif, 7 Jours Ouvrés après cette date : |

**Montant du Coupon =**

$$90\% \sum_{y=1} \frac{Div_i}{T_i} - AC_y$$

Où

**Date de Constatation** : Le 15 septembre de chaque Année<sub>y</sub> après la clôture.

Pour l'Année<sub>y=1</sub>, la période commence à la Date d'Emission et se termine le 15 septembre 2008 après la clôture. Pour les années suivantes (y=2,3,...), la période commence le 16 septembre de l'Année<sub>y</sub> et se termine le 15 septembre (inclus) de l'Année<sub>y+1</sub>.

**Div<sub>i</sub>** : Montant en points d'indices représentant le dividende (avant toutes taxes, sans retenues à la source et crédit d'impôt), effectivement versé par les composants de l'Indice (Action<sub>i</sub>) au cours de l'Année<sub>y</sub>.

**T<sub>i</sub>** : Taux de Conversion (EUR/Devise de l'Action<sub>i</sub>) interbancaire officiel publié à 17h00 (CET) par la World Management Company (WM Company) à la date de détachement du dividende de l' Action<sub>i</sub>.

$AC_y$ : Commission de Gestion = 0.50% prélevée quotidiennement.

Commission annuelle calculée pour chaque Année  $y$  selon la formule suivante :

$$\sum_{t=1}^n \frac{0.50\%}{360} * MarketValue_t$$

Voir § 24 et 32 (c)

$Market Value_t$ : Cours de clôture de l'Indice le jour « t » ou le jour de Bourse précédent.

$n$ : Nombre de jour calendaire pour chaque Année  $y$ .

(b) Gestion des Dividendes

Les dividendes des Action $_i$  ne sont pas conservés par l'Emetteur. Ils font l'objet d'un versement annuel de Coupon.

Voir § 32 (a) Coupon

(c) Commission de Gestion

0.50% (ou « AC »). Cette commission sera prélevée quotidiennement.

Voir § 24 et § 32 (a) Coupon

(d) Autres

Non Applicable.

### Dérèglement du Marché

- |   |                 |
|---|-----------------|
| 33. En cas de Dérèglement du Marché, nombre de Jours de Bourse (si ce nombre n'est pas vingt) pour le report de la Date d'Evaluation et préciser le Jour de Bourse qui sera réputé être la Date d'Evaluation (le cas échéant) | Non Applicable. |
| 34. Dispositions pour le calcul du Montant de Règlement si un Cas de Dérèglement du Marché survient lors de la Date d'Evaluation (si elles sont différentes de celles prévues dans le Prospectus de Base)                     | Non Applicable. |
| 35. Pour les besoins de la Méthode d'Actualisation nom et définition du Taux Interbancaire Offert   | Non Applicable. |
| 36. Autres dispositions   | Non Applicable. |

### Cotation sur Euronext Paris

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| 37. Négociation       | Les Certificats se négocient à l'unité   |
| 38. Date de radiation | La radiation des Certificats sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date d'Evaluation (cette date étant exclue), et telle que définie en §13, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée. |

**39. Publication au BALO**

La notice légale préalable à la cotation de la présente émission sur le marché de Euronext Paris sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 4 avril 2008.

**Compensation et distribution**

- |  |   |
|--|---|
| <b>40.</b> Code ISIN   | NL0006240228  |
| <b>41.</b> Code Commun   | 35652051  |
| <b>42.</b> Code Mnémonique   | 3550B   |
| <b>43.</b> Agent Financier   | BNP Paribas Arbitrage S.N.C.                                    |
| <b>44.</b> Agent de Calcul   | BNP Paribas Arbitrage S.N.C.                                    |
| <b>45.</b> Détails de tout système de compensation autre que Euroclear France, Clearstream, Luxembourg, ou Euroclear et mention du code/numéro de compensation correspondant | Non Applicable.   |
| <b>46.</b> Nom du dépositaire commun, le cas échéant   | Non Applicable.   |
| <b>47.</b> Méthode de distribution des Certificats (syndiquée ou non) y compris le(s) nom(s) du/des Etablissement(s) Souscripteur(s)   | L'émission n'est pas syndiquée.<br>BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |
| <b>48.</b> Modalités de l'offre en cas d'offre au public avec période de souscription :  | Non Applicable.   |

**INFORMATIONS RELATIVES A L'INDICE****"S-BOX BNP Paribas Water Price Return Index "****A - Descriptif de l'Indice**

L'Indice ("S-BOX BNP Paribas Water Price Return Index" ou "S-BOX BNP Paribas Water" ou "Water" ou "Indice") est un indice créé le 28 septembre 2007. Il est calculé par Boerse-Stuttgart (l'Agent de Calcul) et exploité par BNP Paribas.

L'Indice est composé d'une sélection de valeurs internationales (Action<sub>i</sub>) dont les revenus sont liés à l'eau et qui sont suffisamment liquides.

**B- Les critères d'éligibilité de l'Indice**

Pour être sélectionnées et entrées dans la composition de l'Indice, les entreprises doivent :

- avoir leur siège social établi dans un des pays éligibles à l'Indice (cf. tableau ci-dessous) ;
- être admises aux négociations sur un marché réglementé de l'un des pays éligibles à l'Indice (cf. tableau ci-dessous).

Pays	Code pays	Devise
ARGENTINA	AR	ARS
AUSTRALIA	AU	AUD
AUSTRIA	AT	AUD
BELGIUM	BE	AUD
BULGARIA	BU	BGN
BRAZIL	BR	BRL
CANADA	CA	CAD
CROATIA	CR	HRK
CYPRUS	CY	CYP
CHILE	CL	CLP
CHINA	CN	CNY
COLOMBIA	CO	COP
CZECH REPUBLIC	CZ	CZK
DANEMARK	DK	DKK
EGYPT	EG	EGP
ESTONIA	ES	EEK
FINLAND	FI	EUR
FRANCE	FR	EUR
GERMANY	DE	EUR
GREECE	GR	EUR
HONG KONG	HK	HKD
HUNGARY	HU	HUF
INDIA	IN	INR
INDONESIA	ID	IDR
IRELAND	IE	EUR
ISRAEL	IL	ILS
ITALY	IT	EUR
ISLAND	IS	IS
JAPAN	JP	JPY
LATVIA	LA	LVL
LITHUANIA	LI	LTL
JORDAN	JO	JOD
KOREA	KR	KRW

Code pays	Pays	Devise
LUXEMBOURG	LU	EUR
MACEDONIA	MD	MKD
MALTA	MT	MTL
MALAYSIA	MY	MYR
MEXICO	MX	MXN
MOROCCO	MA	MAD
NETHERLANDS	NL	EUR
NEW ZEALAND	NZ	NZD
NORWAY	NO	NOK
PAKISTAN	PK	PKR
PERU	PE	PEN
PHILIPPINES	PH	PHP
POLAND	PL	PLN
PORTUGAL	PT	EUR
ROMANIA	RO	RON
SERBIA	SR	RSD
SINGAPORE	SI	SGD
SLOVAK REPUBLIC	SK	SKK
SLOVENIA	SL	SIT
RUSSIA	RU	RUB
SINGAPORE	SG	SGD
SOUTH AFRICA	ZA	ZAR
SPAIN	ES	EUR
SRI LANKA	LK	LKR
SWEDEN	SE	SEK
SWITZERLAND	CH	CHF
TAIWAN	TW	TWD
THAILAND	TH	THB
TURKEY	TR	TRL
UK	GB	GBP
US	PA	USD
US	US	USD
VENEZUELA	VE	VEB

- avoir une activité principale en relation avec le secteur de l'Eau ;
- avoir une capitalisation boursière de 500 millions de US dollars au minimum ;
- avoir un volume moyen traité par jour d'au moins 5 millions US dollars sur les 30 derniers jours de cotation.

L'Agent de Calcul attribue des points à chaque valeur (Action<sub>i</sub>) composant l'Indice selon les trois critères suivants :

### 1) Critère Economique

- 4 points : si 100% du résultat d'exploitation (« Rex ») de la société est lié au secteur de l'Eau ;
- 3 points : si plus de 50% du Rex de la société est lié au secteur de l'Eau ;
- 2 points : si plus de 20% du Rex de la société est lié au secteur de l'Eau ;
- 1 point si moins de 20% du Rex de la société est lié au secteur de l'Eau. Cette proportion pourra être élargie dans un futur proche.

### 2) Critère de Liquidité et de Capitalisation

- 4 points : si la capitalisation boursière est supérieure à 3 milliards de dollars et si le volume moyen traité par jour est de 25 millions de dollars sur les trente derniers jours ;
- 3 points : si tous les critères nécessaires à l'obtention d'un rating de 4 points ne sont pas remplis et si la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard de dollars et si le volume moyen traité par jour est de plus de 10 millions de dollars sur les trente derniers jours ;
- 0 point : si tous les critères nécessaires à l'obtention d'un rating de 4 ou 3 points ne sont pas remplis et si la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard de dollars et si le volume moyen traité par jour est de plus de 5 millions de dollars sur les trente derniers jours.

### 3) Critère Fondamental

- 4 points : Si BNP Paribas SA a donné à la valeur un rating fondamental +++ (en fonction des ratios calculés) ;
- 3 points : Si BNP Paribas SA a donné à la valeur un rating fondamental ++ (en fonction des ratios calculés) ;
- 2 points : Si BNP Paribas SA a donné à la valeur un rating fondamental + (en fonction des ratios calculés) ;
- 1 point : Si BNP Paribas SA a donné à la valeur un rating fondamental - (en fonction des ratios calculés).

L'Agent de Calcul sélectionne, pour la composition de l'Indice, les 25 valeurs qui totalisent le plus de points. Le poids de chaque valeur dans l'Indice est déterminé en fonction des points attribués aux valeurs. Il est prévu qu'aucune valeur ne peut avoir une pondération de plus de 20% dans l'Indice à chaque date de révision de l'Indice.

L'Indice est recomposé par l'Agent de Calcul chaque année le dernier jour de Bourse du mois de mars et septembre (à la clôture).



## C- Calcul de l'Indice et Publication de l'Indice

A la date initiale de calcul de l'Indice, soit le 28 septembre 2007, la valeur de base de l'Indice a été fixée à 100.

L'Indice est calculé tous les jours.

Néanmoins, le Sponsor de l'Indice ("S-Box") se réserve le droit de retarder la publication du niveau du " Water Index ", de suspendre ou d'en interrompre la publication si des circonstances indépendantes de sa volonté en empêchent le calcul correct.

L'Indice est exprimé en Euro. Le taux de conversion utilisé pour convertir le prix des actions composant l'Indice est le taux Euro/Foreign Exchange Reference Rates publié par Reuters.

Toute repondération, tout ajustement, ou évènement affectant l'Indice fera l'objet d'une publication\*.

## D - Composants de l'Indice (au 27 mars 2008)

Action <sub>i</sub>	Ric Reuters	Code Isin	Bourse	Code Bourse
Veolia Environnement SA	VIE.PA	FR0000124141	Euronext Paris	PAR
Pentair Inc	PNR.N	US7096311052	New York	NYK
Nalco Holding Co	NLC.N	US62985Q1013	New York	NYK
Guangdong Investment Ltd	0270.HK	HK0270001396	Hong Kong	HKG
Aqua America Inc	WTR.N	US03836W1036	New York	NYK
WOONGJIN COWAY CO LTD	021240.KS	KR7021240007	Seoul	SEO
Uponor Oyj	UNR1V.HE	FI0009002158	Helsinki	HEL
Dionex Corp	DNEX.O	US2545461046	Nasdaq GS	NYK
Tetra Tech Inc	TTEK.O	US88162G1031	Nasdaq GS	NYK
Watts Water Technologies Inc	WTS.N	US9427491025	New York	NYK
Mueller Water Products Inc	MWA.N	US6247581084	New York	NYK
United Utilities Plc	UU.L	GB0006462336	Londres	LDN
Wavin NV	WAVIN.AS	NL0000290856	Euronext Amsterdam	AMS
California Water Service Group	CWT.N	US1307881029	New York	NYK
American States Water Co	AWR.N	US0298991011	New York	NYK
China Water Affairs Group Ltd	0855.HK	BMG210901242	Hong Kong	HKG
Severn Trent Plc	SVT.L	GB00B1FH8J72	Londres	FRA
Sociedad General de Aguas de Barcelona SA	AGS.MC	ES0141330C19	SBolsas	MAD
Geberit AG	GEBN.VX	CH0030170408	SWX Europelt	ZUR
Companhia de Saneamento Basico do Estado de Sao Paulo	SBS.N	US20441A1025	New York	NYK
Pennon Group Plc	PNN.L	GB00B18V8630	Londres	LDN
Kurita Water Industries Ltd	6370.T	JP3270000007	Tokyo	FRA
Northumbrian Water Group PLC	NWG.L	GB0033029744	Londres	LDN

\* La composition de l'Indice est disponible à tout moment (sauf en cas de problème technique), durant toute la durée de vie du Certificat (i) auprès des experts au numéro de téléphone suivant : N° Vert : 0800 235 000 (appel gratuit depuis un poste fixe) et (ii) sur un site Internet [www.bnpparibasindex.com](http://www.bnpparibasindex.com).

Action <sub>i</sub>	Nombre d'Action <sub>i</sub>	Devise	Cours de l'Action <sub>i</sub>	Cours de l'Action <sub>i</sub> en EUR	Taux de conversion	Valeur de l'Action <sub>i</sub> dans l'Indice	Poids des Action <sub>i</sub> dans l'Indice
Veolia Environnement SA	0,081847	EUR	46,21	46,21	1	3,78214987	4,63%
Pentair Inc	0,235046	USD	31,97	20,2617486	1,57785	4,76244296	5,82%
Nalco Holding Co	0,289332	USD	21,66	13,7275406	1,57785	3,97181679	4,86%
Guangdong Investment Ltd	9,082696	HKD	3,61	0,29406853	12,27605	2,67093508	3,27%
Aqua America Inc	0,309477	USD	18,8	11,9149476	1,57785	3,68740222	4,51%
WOONGJIN COWAY CO LTD	0,213844	KRW	27950	17,9339683	1558,495	3,83507153	4,69%
Uponor Oyj	0,227045	EUR	15,12	15,12	1	3,4329204	4,20%
Dionex Corp	0,029444	USD	75,46	47,8245714	1,57785	1,40814668	1,72%
Tetra Tech Inc	0,332336	USD	19,77	12,5297081	1,57785	4,16407309	5,09%
Watts Water Technologies Inc	0,15242	USD	28,02	17,758342	1,57785	2,70672649	3,31%
Mueller Water Products Inc	0,503556	USD	8,4	5,32369997	1,57785	2,68078106	3,28%
United Utilities Plc	0,43793	Gbp	700	8,89397116	0,78705	3,89493679	4,76%
Wavin NV	0,306569	EUR	7,67	7,67	1	2,35138423	2,88%
California Water Service Group	0,10131	USD	38,11	24,1531198	1,57785	2,44695256	2,99%
American States Water Co	0,079988	USD	35,65	22,5940362	1,57785	1,80725177	2,21%
China Water Affairs Group Ltd	7,579974	HKD	2,24	0,18246912	12,27605	1,38311116	1,69%
Severn Trent Plc	0,271765	EUR	1419	18,0293501	0,78705	4,89974633	5,99%
Sociedad General de Aguas de Barcelona SA	0,164863	EUR	24,45	24,45	1	4,03090035	4,93%
Geberit AG	0,053898	CHF	148,5	94,6794606	1,56845	5,10303357	6,24%
Companhia de Saneamento Basico do Estado de Sao Paulo	0,173658	USD	44,41	28,1458947	1,57785	4,88775979	5,98%
Pennon Group Plc	0,568154	Gbp	638,5	8,11257226	0,78705	4,60919038	5,64%
Kurita Water Industries Ltd	0,2304	EUR	3620	23,0126188	157,305	5,30210737	6,48%
Northumbrian Water Group PLC	0,899636	Gbp	345	4,38345721	0,78705	3,94351591	4,82%
						<b>81,7623564</b>	<b>100%</b>

\* La composition de l'Indice est disponible à tout moment (sauf en cas de problème technique), durant toute la durée de vie du Certificat (i) auprès des experts au numéro de téléphone suivant : N° Vert : 0800 235 000 (appel gratuit depuis un poste fixe) et (ii) sur un site Internet [www.bnpparibasindex.com](http://www.bnpparibasindex.com).